

**Courriel du 20 novembre à la Directrice académique et aux IEN du Haut-Rhin**

Madame l'Inspectrice d'académie, Directrice académique des services de l'Education nationale du Haut-Rhin,

Concernant les enseignements internationaux de langues étrangères, la foire aux questions du ministère de l'Éducation nationale mise à jour le jeudi 19 novembre apporte la précision suivante :

*Le dispositif EILE (enseignements internationaux de langues étrangères) peut-il continuer ?*

*Les EILE peuvent regrouper des élèves de niveaux et d'écoles différentes, ce qui implique le brassage des élèves. Il est, dans ce cas, recommandé de suspendre le dispositif en présence.*

En cohérence avec la requête de l'Unsa-Education lors du CHSCTD extraordinaire du 3 novembre 2020, nous vous demandons d'appliquer rapidement cette recommandation dans le département du Haut-Rhin. Les nombreux efforts consentis par nos collègues pour limiter le brassage des élèves pendant les heures de classe ne doivent pas être annihilés lors des EILE.

**Courriel du 27 novembre à la Rectrice de l'académie de Strasbourg**

Madame la Rectrice,

Dès la rentrée, j'ai été interpellé par des directeurs qui exprimaient des craintes sur l'organisation sur l'organisation des enseignements internationaux de langues étrangères (EILE). En effet, soucieux de limiter au maximum le brassage, ils s'interrogeaient sur l'opportunité de regrouper des élèves de plusieurs classes, voire de plusieurs écoles dans une même salle.

La dernière mise à jour de la foire aux questions consultable sur le site internet du ministère de l'Éducation nationale (version du 19 novembre) a apporté des précisions : *"Les EILE peuvent regrouper des élèves de niveaux et d'écoles différentes, ce qui implique le brassage des élèves. Il est, dans ce cas, recommandé de suspendre le dispositif en présence."*

Le 20 novembre, j'ai envoyé un courriel à madame l'IA-DASEN du Haut-Rhin pour lui demander l'application de cette recommandation. A ce jour, je n'ai pas eu de réponse.

Aujourd'hui, l'IEN qui est en charge des EILE dans notre département nous a indiqué qu'en l'absence de décision de votre part, ces enseignements se poursuivent.

Pour le SE-Unsa, la suspension des EILE, mesure protectrice des personnels et des élèves, doit être mise en œuvre rapidement. Dans le contexte épidémique que nous connaissons actuellement, nos collègues ne pourraient pas comprendre que leurs efforts pour respecter strictement le cadre sanitaire puissent potentiellement être réduits à néant par un brassage d'élèves lors des enseignements internationaux de langues étrangères.

Je vous remercie de nous préciser votre position sur ce sujet.